

Enseignement supérieur – Études en médecine et en dentisterie

20,26 % de réussite à l'examen d'entrée en médecine et dentisterie du 6 juillet

Au terme de la délibération de l'épreuve de juillet de l'édition 2018 de l'examen d'entrée aux études en médecine et en dentisterie en Fédération Wallonie-Bruxelles, 684 candidats et candidates ont été proclamés lauréats par le Jury, soit un taux de réussite de 20,26 %. Les inscriptions pour la seconde épreuve, qui aura lieu le mercredi 5 septembre 2018, s'ouvrent le 18 juillet.

L'épreuve du vendredi 6 juillet de l'édition 2018 de l'examen d'entrée aux études en sciences médicales et en sciences dentaires en Fédération Wallonie-Bruxelles a été délibérée par le Jury. Les taux de participation et les résultats de cette première des deux épreuves organisées en vue de l'année académique 2018-2019 ont été définitivement établis et validés à cette occasion.

Plus de deux tiers sont des candidates

Sur les 3 615 inscriptions enregistrées, **3 376 candidats et candidates** qui ont effectivement présenté l'épreuve **ont fait l'objet de la délibération**.

Parmi ceux-ci, **environ un tiers présentaient une nouvelle fois l'examen**, après l'avoir passé l'an dernier. L'épreuve rassemblait aussi **deux fois plus de candidates que de candidats**, les premières représentant ainsi plus de deux tiers des participants (67,71 %), une tendance déjà observée lors de l'examen du 8 septembre 2017 et que l'on constate également en Communauté flamande.

Les compétences des candidats et candidates étaient évaluées dans **4 matières scientifiques** (chimie, biologie, physique, mathématiques), d'une part, et dans **4 matières relatives à la communication et à l'analyse critique de l'information** (raisonnement, communication, éthique, empathie), d'autre part, sous la forme de **120 questions à choix multiples** réparties le matin et l'après-midi en 2 séries de 60 questions.

Taux de réussite de 20,26 %

Après délibération, **684 candidats et candidates ont été proclamés lauréats** par le Jury, soit un **taux de réussite de 20,26 %**. Pour décrocher leur attestation de réussite, ils et elles devaient obtenir une moyenne d'au moins 10/20 pour la partie scientifique comme pour la partie relative à la communication et à l'analyse critique de l'information, ainsi qu'un minimum de 8/20 pour chacune des 8 matières évaluées.

Parmi les **852 non-résidents, 86 ont obtenu les moyennes requises**. Leur nombre étant inférieur à 30 % des réussites (12,28 % pour la médecine et 16,33 % pour la dentisterie), il n'a **pas été nécessaire de procéder au classement** prévu pour respecter le quota fixé par le législateur pour les deux filières, et tous obtiennent donc leur attestation de réussite.

Un tableau détaillé reprenant la moyenne par matière ainsi que les pourcentages des candidats et candidates ayant atteint ou dépassé la moyenne de 8/20 par matière figure en annexe.

Délibération

Après lecture optique des feuilles de réponses des candidats et des candidates, les **résultats anonymisés et agrégés** ont été validés, question par question, à la lumière de différents indices statistiques et de l'avis d'**experts en docimologie**. Comme il est d'usage de le faire en matière de correction de QCM et comme l'an dernier, lorsque ces analyses relevaient une incohérence statistique dans la ventilation des réponses, le Jury,

après délibération, a décidé de neutraliser plusieurs questions en accordant le point à tous les candidats et candidates.

Le Jury a également statué sur **un cas de fraude avérée** et a pris la décision d'annuler l'examen de la personne en cause.

Résultats individuels

Les candidats et candidates peuvent à présent prendre connaissance de leurs **résultats individuels détaillés** via leur **compte en ligne**. Les lauréats et les lauréates peuvent, en outre, y **télécharger l'attestation de réussite** qui leur permettra de finaliser leur inscription en médecine ou en dentisterie pour peu qu'ils et elles remplissent bien les autres conditions d'accès à l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un taux de réussite comparable à celui de 2017

Le taux de réussite est comparable à celui de l'examen de septembre 2017, à l'issue duquel 20,16 % des candidats et candidates avaient décroché leur attestation de réussite.

« *On constate d'autres premières tendances assez proches de celles de l'année dernière : les résultats sont globalement meilleurs pour les candidats médecins que pour les candidats dentistes, tout comme ils sont aussi globalement **meilleurs pour les candidats résidents en Belgique que pour ceux en provenance de l'étranger*** », commente Julien Nicaise, administrateur de l'ARES.

Comme l'année dernière, on observe aussi que **la deuxième partie de l'épreuve** (matières relatives à la communication et à l'analyse critique de l'information) est **globalement mieux réussie** que la première (matières scientifiques) avec, toujours pour cette dernière, **une faiblesse encore une fois marquée pour la physique**, même si les résultats sur cette matière en particulier sont en progrès par rapport à l'année dernière.

« *Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions plus poussées, poursuit Julien Nicaise, surtout que cet été, une seconde épreuve sera organisée en septembre. Ce sera à ce moment-là de tirer les enseignements de cette édition de l'examen d'entrée dans sa globalité.* »

Le Jury et l'ARES adressent leurs **félicitations aux 684 lauréats et lauréates** de cette première épreuve de l'édition 2018.

S'ils le souhaitent, ceux et celles qui n'ont pas réussi peuvent encore saisir **une seconde chance de réussir l'examen cette année** en présentant la deuxième épreuve. Celle-ci a lieu le 5 septembre 2018. Les inscriptions s'ouvrent le 18 juillet jusqu'au dimanche 5 août à 23h59.

CONTACT

Benjamin Stewart / ARES / T +32 2 225 45 94 / M +32 479 865 833 / benjamin.stewart@ares-ac.be

L'ACADÉMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ARES) est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale.

EN SAVOIR + : WWW.ARES-AC.BE

ANNEXE

1. MOYENNE PAR MATIÈRE ET PART DES CANDIDATS AYANT ATTEINT OU DEPASSÉ LA MOYENNE DE 8/20 PAR MATIÈRE

| | MOYENNE | % / SEUIL DE RÉUSSITE |
|-----------------|---------|-----------------------|
| PARTIE 1 | | |
| | /20 | % ≥ 8/20 |
| Chimie | 8,3 | 55,40 % |
| Biologie | 9,0 | 64,00 % |
| Physique | 6,2 | 34,84 % |
| Mathématiques | 7,9 | 50,90 % |
| | | |
| PARTIE 2 | | |
| | /20 | % ≥ 8/20 |
| Raisonnement | 11,0 | 86,30 % |
| Communication | 13,1 | 92,90 % |
| Éthique | 15,4 | 88,80 % |
| Empathie | 13,2 | 91,80 % |

2. RÉPARTITION DES CANDIDATS PAR FILIÈRE ET PAR STATUT « RÉSIDENT / NON-RÉSIDENT » ET POURCENTAGE DE RÉUSSITE PAR CATÉGORIE

| FILIÈRE | STATUT | NB CANDIDATS | RÉUSSITE | % DE RÉUSSITE |
|--------------------------|--------------|--------------|------------|----------------|
| Médecine | Résident | 2 225 | 557 | 25,03 % |
| Médecine | Non-résident | 692 | 78 | 11,27 % |
| Total médecine | | 2 917 | 635 | 21,77 % |
| | | | | |
| Dentisterie | Résident | 299 | 41 | 13,71 % |
| Dentisterie | Non-résident | 160 | 8 | 5,00 % |
| Total dentisterie | | 459 | 49 | 10,68 % |
| | | | | |
| Médecine & dentisterie | Résident | 2 524 | 598 | 23,69 % |
| Médecine & dentisterie | Non-résident | 852 | 86 | 10,09 % |
| TOTAL | | 3 376 | 684 | 20,26 % |